

La carte scolaire : les enjeux et les pistes de réflexion

Résumé

Alors que la sectorisation scolaire est aujourd'hui profondément remise en question, ce travail propose une synthèse des principales études menées sur le sujet. Celles-ci mettent en évidence que la carte scolaire, telle qu'elle est mise en œuvre jusqu'en 2007, ne permet pas d'assurer la mixité sociale et ethnique dans les établissements scolaires, et ce pour plusieurs raisons. D'une part, elle est calée sur des périmètres de quartier qui sont socialement homogènes. D'autre part, les familles ont de plus en plus des stratégies actives qui les amènent à vouloir choisir l'établissement qu'elles considèrent comme étant le mieux pour leurs enfants. Enfin, on observe le développement d'une concurrence entre les établissements scolaires, qui se fait au détriment des plus ségrégués. Pour autant, la mixité est un idéal qui n'est pas à abandonner en raison de la plus-value qu'elle apporte à l'enfant dans sa formation et sa construction individuelle. Il est donc important de trouver des moyens qui permettent de recréer de la mixité dans l'Ecole.

Sommaire

1	la	carte scolaire ne garantit plus la mixité	3	
	1.3	LA SECTORISATION EST LE REFLET DE LA SÉGRÉGATION URBAINE LES STRATÉGIES SCOLAIRES DES FAMILLES SE DÉMOCRATISENT UN FACTEUR AGGRAVANT : LA DIFFÉRENCIATION DE L'OFFRE SCOLAIRE CO CURRENCE ENTRE ÉTABLISSEMENTS	4 DMME OUTIL DE	
2	agi	ir pour la mixité dans l'ecole	7	
	2.1 MIX	POURQUOI FAVORISER LA MIXITÉ AU SEIN DES ÉTABLISSEMENTS SCOLAIRES » 7	S?L'INTÉRÊT DU « S	SCHOOL
	2.2	TROIS OPTIONS DIFFÉRENTES POUR AGIR CONTRE LA SÉGRÉGATION SCOLAII	RE8	
3	bib	bliographie	10	



Introduction

Dès l'instauration de l'école gratuite, laïque et obligatoire (lois Ferry), le maire se voit confier la mission de répartir les élèves entre les écoles de la commune. A cette époque, la mixité sociale n'est pas un principe fondateur de l'école de la République, qui s'accommode très bien de la co-existence d'une école des pauvres (plutôt primaire et rurale) et d'une école des riches (plutôt secondaire et supérieure, urbaine). Ce n'est qu'après la seconde guerre mondiale et plus particulièrement sous les Trente Glorieuses que l'Etat fait de l'Ecole le symbole d'une promotion sociale et s'engage en conséquence dans le processus massif de démocratisation scolaire.

La carte scolaire est donc mise en place en 1963. Il s'agit au départ de gérer les flux croissants des élèves et de garantir une bonne répartition géographique à la fois des établissements et des élèves. C'est en effet le début du processus de démocratisation scolaire, qui sera parachevé en 1975 avec la création du collège unique. Le principe de sectorisation permet donc de définir de quel établissement dépend chaque élève en fonction de son lieu de résidence, sauf dérogation. Avec comme contrat social « implicite », celui de garantir à tous le même enseignement et d'une qualité identique.

Progressivement, il est assigné à la carte scolaire un nouvel objectif, celui de garantir la mixité au sein de chaque école et collège. Elle doit permettre à des enfants de milieux sociaux différents mais habitant le même secteur, de fréquenter la même école. Or, depuis quelques années, toutes les études menées sur le sujet aboutissent au même constat : la carte scolaire ne permet plus de garantir la mixité sociale de chaque établissement ; pire même, selon certains, elle renforcerait l'homogénéisation sociale des établissements. Tant est si bien que cette question est passée sur le dessus de l'agenda politique. A l'automne 2006, une concertation est lancée par le ministère de l'Education nationale sur l'opportunité de faire évoluer ce système de sectorisation. Lors de la campagne présidentielle et contrairement à la précédente, tous les candidats se sont exprimés sur ce sujet, avec des positions très contrastées. Depuis l'élection de Nicolas Sarkozy à la présidence de la République, et conformément à sa promesse électorale, l'expérimentation vers la suppression progressive de la carte scolaire est lancée, avec, pour la rentrée 2007, l'objectif de doubler la part des dérogations au niveau national (passer de 10% à 20% des élèves).

La « carte scolaire » fait donc l'objet de nombreux débats contradictoires et passionnés ; elle révèle en effet des tensions plus profondes qui traversent aujourd'hui à la fois notre système éducatif (le « malaise enseignant », l'orientation scolaire et professionnelle, le maintien ou la suppression du collège unique¹...) et la société française dans son ensemble (la ségrégation sociale et urbaine par exemple et évidemment la question du vivre-ensemble).

Cette synthèse s'inscrit donc dans ce contexte de remise en cause fondamentale de la carte scolaire. Son objet est d'abord de présenter les principales conclusions des études menées sur la carte scolaire qui ont toutes pour point commun d'en montrer les limites. Nous exposerons ici les résultats de recherches sociologiques qui, bien qu'ayant des objets d'étude différents, mettent en évidence l'incapacité de cet outil à garantir la mixité dans les conditions de son application actuelle (premier chapitre). Dans un second temps, et après avoir montré l'intérêt pour les enfants de fréquenter une école où le public est mixte, nous présenterons différentes positions de chercheurs afin d'agir pour la mixité scolaire.

Bien que la question de la carte scolaire soit intimement lié à celle du collège unique, le choix a été fait de ne traiter ici que le volet « carte scolaire ». En effet, la compréhension des enjeux, des débats et des piste de réflexion sur ce sujet méritait de sérier les problématiques et de faire de la carte scolaire une synthèse à part entière. La question du collège unique fait, par ailleurs, l'objet d'un autre travail

¹ La question du collège unique fera d'ailleurs l'objet d'une prochaine fiche de synthèse.



1 La carte scolaire ne garantit plus la mixité

1.1 La sectorisation est le reflet de la ségrégation urbaine

La société française est traversée par une dynamique profonde de cloisonnement, qui est relativement ancienne et qui s'affirme avec les années. Eric Maurin a très bien décrit ce mouvement², qui touche toutes les catégories sociales, depuis les plus favorisées jusqu'aux plus démunies. Ce « séparatisme social », à peu près fixe depuis 20 ans, est d'abord « l'œuvre d'élites qui mobilisent toutes leurs ressources pour se mettre à l'écart »3. Ainsi, les 10% des salariés les plus riches ainsi que ceux qui ont un diplôme de l'enseignement supérieur résident à proximité les uns des autres⁴. Pour les plus pauvres, leur concentration ne relève pas d'un choix, mais d'une dynamique de relégation, qui fait que 10% des salariés les moins rémunérés vivent eux aussi dans un tout petit nombre de voisinage. Ces déchirures ne concernent néanmoins pas seulement les « marges » de la société : elles sont beaucoup plus fines et sont perceptibles au sein même des classes moyennes, entre les plus aisées d'entre elles et les plus fragiles, ou encore entre les cadres du privé et ceux du public. Et elles se traduisent par une recherche de l'entre-soi, des stratégies d'évitement et de regroupement, qui sont sous-tendues, non pas tant par la recherche « d'espaces plus 'sûrs', des logements de qualité ou des équipements de proximité, mais encore et peut-être avant tout pour des destins, des statuts, des promesses d'avenir. En choisissant son lieu de résidence, on choisit aussi ses voisins et les enfants de ses voisins, ceux avec lesquels nous ferons grandir les nôtres, ceux avec lesquels nous les enverrons à l'école, etc »5.

Ce mouvement sécessionniste a évidemment une inscription territoriale forte. Selon Jacques Donzelot, trois tendances se dessinent et façonnent la ville : la relégation, la périurbanisation et la gentrification⁶. Selon ce modèle, les ménages les plus aisés et les plus qualifiés investissent les villes centres, les classes moyennes s'installent en périphérie, souvent dans un lotissement protecteur, alors que les plus démunis et les minorités ethniques pauvres sont contraints d'occuper les cités d'habitat social dépréciées.

Dans ce contexte ségrégationniste, la sectorisation scolaire parvient-elle à lutter contre ce mouvement profond de l'entre-soi et permettre ainsi la mixité sociale et ethnique qu'elle est censée garantir ? Il est clair que non. De nombreuses études donnent des éclairages sur ce point, mais nous retiendrons les travaux menés par Georges Félouzis, Françoise Liot et Joëlle Perroton sur l'Académie de Bordeaux, qui mettent particulièrement en évidence le lien entre ségrégration urbaine et ségrégation scolaire. Outre la mobilisation des données renvoyant au milieu social et au niveau scolaire des élèves des collèges privés et publics de l'Académie, les auteurs ont construit un indicateur d'origine ethnique à partir de leur prénom et de leur nationalité. L'analyse de ces données permet de tirer les constats suivants :

Si en moyenne, les élèves allochtones⁸ représentent 7,1% des collégiens de l'Académie, ils sont près de 45% dans certains établissements. Au point que 10% des établissements scolarisent plus d'un quart de ces élèves (26%). Cette ségrégation est encore plus marquée pour les élèves allochtones du Maghreb, d'Afrique Noire et de Turquie, qui ne

⁴ Pour construire son analyse, E.Maurin utilise le terme de voisinage, qui regroupe 30 à 40 logements adjacents. Ce découpage est réalisé par l'INSEE dans le cadre de l'enquête Emploi qui est menée chaque année.
⁵ Ibid p.84

² MAURIN Éric, « Le ghetto français, enquête sur le séparatisme social », Seuil, 2004.

³ Ibid, p.13.

⁶ Cf « La ville à trois vitesses : relégation, périurbanisation, gentrification », Jacques Donzelot, in Revue Esprit, mars 2004.
⁷ FELOUZIS Georges, LIOT Françoise, PERROTON Joëlle, « L'apartheid scolaire, enquête sur la ségrégation dans les collèges », Seuil 2005.

Les allochtones sont ainsi définis : élèves issus d'un parcours migratoire, qu'ils soient français ou étrangers.

représentent que 4,7% des collégiens de l'Académie, mais dont 40% sont scolarisés dans 10% des établissements.

- Par ailleurs, la ségrégation ethnique est bien plus marquée que la ségrégation sociale ou scolaire. Ainsi, pour obtenir une égale répartition des élèves allochtones dans l'ensemble des collèges de l'Académie, il faudrait que 62% d'entre eux changent d'établissement⁹. Or ce ne sont « que » 29% des élèves de milieux défavorisés qui devraient changer d'établissement et 25% de ceux en échec scolaire (avec deux ans de retard). En d'autres termes, cela signifie que « la société française produit des processus de mise à l'écart de certains individus sur des bases ethniques bien plus que sociales ou économiques »¹⁰.
- Certains collèges cumulent les inégalités dans la mesure où ceux qui concentrent le plus d'élèves allochtones sont aussi ceux où la plupart des élèves est de milieux défavorisés et où le retard scolaire y est bien plus fréquent que la moyenne.

Selon les auteurs de cette recherche, ce phénomène de ségrégation est d'abord et avant tout le produit de la ségrégation urbaine. Les collèges recrutant sur des espaces résidentiels particuliers, il y a de fortes chances pour que la composition sociale et ethnique des établissements soit le reflet de la composition sociale et ethnique du quartier. En utilisant un indice de concentration (qui permet de calculer la part des individus d'une catégorie données qui devrait changer de secteur pour que leur répartition soit égale à la moyenne), les auteurs montrent que 80% des élèves allochtones devraient changer de secteur scolaire, ainsi que 43% des élèves défavorisés et 26% des collégiens en retard scolaire. Ainsi, « la mise à l'écart des élèves d'origine étrangère ou de milieu défavorisé est déjà inscrite dans la sectorisation des établissements (...) Dès lors que les secteurs scolaires sont aussi des secteurs urbains, la ségrégation urbaine marque de son sceau les établissements. La politique de sectorisation reproduit donc les inégalités urbaines. Non que le principe en lui-même d'associer un secteur scolaire à un établissement soit générateur de ségrégation. Tout au contraire, cela semble un moven de régulation des 'marchés' scolaires difficilement substituable. Mais dès lors que la mixité ethnique et sociale des secteurs n'est pas assurée, elle ne peut être garantie dans les collèges qui en dépendent (...) En associant à chaque collège une zone de recrutement, on reproduit dans l'école les phénomènes urbains, ainsi que les problèmes sociaux qui les accompagnent »11. Pour autant, la ségrégation scolaire ne peut être expliquée uniquement par le phénomène de concentration urbaine : le poids des stratégies scolaires des familles est également à prendre en compte.

1.2 Les stratégies scolaires des familles se démocratisent

En moyenne, environ une famille sur 10 scolarise son enfant dans un collège public hors secteur et deux sur dix dans un collège privé. Dans le premier cas, cette possibilité est offerte suite à une demande de dérogation, sous certaines conditions¹². Dans le second, il n'y a pas de condition « géographique » d'accès dans la mesure où les établissements scolaires privés ne sont pas soumis à sectorisation.

Si les résultats des enquêtes menées dans ce domaine ne concordent pas toujours¹³ (notamment du point de vue quantitatif), les chercheurs se rejoignent sur les principaux constats et analyses.

Il existe une forme « traditionnelle » de l'évitement, la plus ancienne et apparemment encore la plus fréquente, celle des familles les plus favorisées. « Tout d'abord, si la plus forte évaporation est

Rappelons que les terrains d'enquête ne sont pas les mêmes...

⁹ Cette proportion s'élève à 89% si l'on ne prend en compte que les élèves originaires du Maghreb, d'Afrique Noire ou de Turquie, soit la quasi-totalité d'entre eux !

¹⁰ FELOUZIS G, LIOT F, PERROTON J, «La ségrégation ethnique au collège, article tiré de www.islamlaicite.org/IMG/pdf/G.Felouzis.pdf

FELOUZIS Georges, LIOT Françoise, PERROTON Joëlle, op.cit. p.100 101.

¹² Selon les Académies, les dérogations diffèrent et sont appliquées plus ou moins strictement.

le fait d'établissements qui comptent parmi les plus favorisés socialement, c'est en partie parce que les quartiers les plus favorisés sont ceux où les familles recourent le plus à l'enseignement privé. Dans cette perspective, l'évaporation n'est pas nécessairement un évitement (...), mais aussi le produit de choix entre l'enseignement public et l'enseignement privé (...) Au sein du secteur public, l'évitement positif est très important : les établissements prestigieux les plus attractifs, proches et accessibles en transports en commun, soustraient de nombreux élèves aux quartiers favorisés voisins »¹⁴. On est ici dans la recherche de la réussite scolaire de l'enfant, qui incite les parents à privilégier l'établissement qui affiche les meilleures performances. Ces familles dérogent à la carte scolaire à travers le choix d'options rares et sélectives ou le recours au privé. Ces stratégies scolaires se situent « à des échelles qui dépassent largement le cadre municipal dès le niveau collège, même si le contexte scolaire local apparaît plutôt favorable »¹⁵.

Mais les stratégies scolaires ne sont pas seulement l'œuvre des milieux sociaux favorisés. Il semblerait en effet que l'usage de la dérogation et le recours au privé se démocratisent, même si ces pratiques restent en volume plus faibles dans les secteurs défavorisés que dans les favorisés (Oberti, François / Poupeau). Toutefois, une analyse par établissement montre qu'elles jouent de manière forte sur les établissements les plus fuis (Félouzis / Liot / Perroton) : « les stratégies familiales d'évitement n'agissent que marginalement sur la moyenne de la ségrégation scolaire, mais elles accentuent très fortement cette ségrégation dans les cas de quelques collèges particulièrement fuis et par là même ségrégués »¹⁶. On est ici dans des stratégies familiales ne fonctionnant pas tant sur une recherche de performance scolaire que sur une logique sécuritaire : éviter à leur enfant d'avoir de « mauvaises fréquentations », le protéger contre les « mauvais éléments ». « Le mécanisme d'évitement prend naissance dans un sentiment de peur et d'insécurité aux contours troubles et peut-être d'autant plus fort qu'il n'est pas rationalisé. Il est alimenté par la peur de 'l'autre', celui qui est culturellement différent et socialement inférieur. En ce sens, l'accession à un collège est l'occasion de se rapprocher de catégories sociales enviables et, au contraire, d'éviter celles qui risquent d'entraîner les familles intégrées dans leur chute. Le collège, comme le guartier, est un marqueur social et les mécanismes de dérogation un excellent révélateur social. Du coup. c'est souvent moins un bon établissement qu'un établissement recours. qui offre des garanties d'encadrement des enfants ou des services éducatifs, qui est visé par ces parents. Les collèges recours sont ainsi des collèges fuis par les familles favorisées mais convoités par les milieux modestes même s'ils n'ont pas toujours de meilleurs résultats scolaires que les établissements de départ »17.

On assiste donc à la mise en place d'un véritable « marché scolaire », très segmenté à la fois socialement et spatialement. Georges Félouzis parle de « deux états du marché scolaire ». Le premier, de type classique, regroupe les établissements aisés, publics et privés, et les établissements moyens. Il fonctionne à effectifs constants, dans la mesure où l'on assiste à un jeu de chaise musicale (les établissements les plus « performants » attirant les élèves les plus aisés, les moyens récupérant des élèves d'autres secteurs). Le second marché scolaire s'organise entre les établissements populaires : il est le fait des familles modestes, qui se tournent, au prix parfois de réels sacrifices, vers l'enseignement privé « populaire » ou vers d'autres collèges publics. « Cela correspond (...) à un refus d'enfermement social dans des quartiers ghettos laissés à l'abandon. Toutefois, en fin de parcours, les collèges fuis par toutes les catégories de population concentrent les élèves les plus défavorisés et souvent issus de l'immigration » 18.

Cependant, si ce marché scolaire existe, c'est aussi parce qu'il est alimenté par la mise en place de stratégies concurrentielles, produites par les établissements eux-mêmes dans le but d'attirer ou de garder les meilleurs élèves.

¹⁴ FRANCOIS Jean-Christophe, POUPEAU Franck « Espace scolaire, espace résidentiel. La polarisation par la réputation des établissements anciens ». Les Annales de la Recherche Urbaine n°99, décembre 2005, PP.127-129.

¹⁵ OBERTI Marco, « Différenciation sociale et scolaire du territoire : inégalités et configurations locales », Sociétés Contemporaines, Presse de Sciences Politiques, n°59, 2005, p.32.

¹⁶ FELOUZIS Georges, « De l'école à la ville : comment se forment les 'collèges ghettos' ? », Informations sociales n°125, juillet 2005, p.38-47.

¹⁷ FELOUZIS G, LIOT F, PERROTON J, « La ségrégation ethnique au collège, art. cité

¹⁸ FELOUZIS G., « De l'école à la ville : comment se forment les 'collèges ghettos' ? », art.cité.



1.3 Un facteur aggravant : la différenciation de l'offre scolaire comme outil de concurrence entre établissements

Comme nous l'avons dit en introduction, la contrepartie implicite à la sectorisation scolaire est l'accès à un enseignement de même qualité pour tous. Or, on assiste actuellement à une différenciation de l'offre entre les établissements, qui participe à la ségrégation scolaire. « Ceux-ci, à travers leurs pratiques de recrutement et d'organisation interne, participent eux aussi à la concentration des populations »¹⁹. Les collèges disposent en effet d'une autonomie croissante qui leur permet de créer des classes à thème ou à option afin d'attirer un nouveau public, et particulièrement les « bons élèves ». Il est à signaler que la demande de dérogation pour ce type de classe ne peut pas faire l'objet d'un refus de la part de l'Inspection Académique, c'est donc le principal de collège qui va « traiter » les demandes (et formuler un avis). Or, « il peut paraître contradictoire (...) de confier cette gestion aux acteurs les plus engagés et les plus concernés par la concurrence scolaire : les chefs d'établissement »²⁰.

Les pratiques de concurrence entre collèges ont été décrites par Catherine Barthon et Brigitte Monfroy, à partir de l'exemple Lillois²¹. Dans cet exemple, elles se sont développées à la fin des années 1980 lorsque le chef d'établissement d'un collège public du centre-ville crée des sections européennes dans le but de concurrencer la section bilingue du collège le plus renommé de la ville. Il est suivi par les collèges privés centraux, qui mettent en place une 6ème bilingue dès l'année suivante. « Cette diversification précoce et illégale de l'offre d'enseignement a permis localement à ces collèges de se positionner les premiers comme les plus attractifs et les plus élitistes de la ville ». Ces stratégies font boule de neige et progressivement, tous les collèges du centre-ville vont « utiliser les mêmes leviers, le plus souvent illégaux (diversification de l'offre de formation, recherche d'attractivité dépassant les frontières de leur secteur de recrutement) et contribuer par là même à encourager et à amplifier les phénomènes d'évitement des autres collèges locaux ».

Car ce sont les collèges les moins attractifs, les plus ségrégués, qui font les frais de cette concurrence. Mais eux aussi déploient des stratégies, qui n'ont pas pour ambition d'attirer de « bons éléments » mais de retenir leurs meilleurs élèves. Ces stratégies sont destinées à « rassurer les parents par la reprise en main 'musclée' des problèmes d'absentéisme, d'indiscipline et de violence et par la création de contextes d'enseignement favorables à la réussite des meilleurs, c'est-à-dire les classes de niveau. Si cette dernière pratique organisationnelle est actuellement fort répandue, les enquêtes nationales confirment que ce sont surtout les collèges ZEP et les collèges sensibles et, plus généralement les collèges défavorisés situés dans les académies de Versailles, Créteil, Lille, Aix-Marseille, Lyon et Paris, qui mettent en place cette stratégie, qui apparaît comme une 'stratégie du pauvre' face à la palette d'options officielles des établissements plus réputés »²².

Ainsi, l'institution scolaire produit elle-même de la ségrégation, qui vient amplifier celle directement issue de l'organisation spatiale de la ville et des stratégies scolaires des familles. La carte scolaire ne garantie donc pas la mixité sociale et ethnique du public des établissements. Mais une fois cette situation démontrée, que peut-on proposer comme solution ?

¹⁹ VAN ZANTEN Agnès, « L'école de la périphérie, scolarité et ségrégation en banlieue », PUF, 2001, p.5.

²⁰ FELOUZIS Georges, LIOT Françoise, PERROTON Joëlle,, op.cit, p.152.

BARTHON Catherine, MONFROY Brigitte, « Privé, public et ségrégation scolaire », VEI n°139, décembre 2004, p.97-106.
 VAN ZANTEN Agnès, op.cit., p.7.



2 Agir pour la mixité dans l'Ecole

2.1 Pourquoi favoriser la mixité au sein des établissements scolaires ? L'intérêt du « school mix »

Dans le contexte de ségrégation scolaire que nous venons de décrire, une question se pose : pourquoi continuer à rechercher la mixité sociale et ethnique dans les établissements scolaires ? Est-ce parce qu'elle représente un idéal démocratique et de vivre-ensemble, ou alors parce qu'elle apporte d'autres plus-values ? En d'autres termes et pour poser la question à l'envers, y a-t-il des incidences scolaires mais aussi psychologiques d'une scolarisation en milieu ségrégué ?

Depuis les années 1980, un certain nombre de recherches en éducation a mis en évidence des « effets établissements » significatifs. Ce que l'on appelle le « school mix », soit la composition du public d'élèves, influe à trois niveaux : les résultats scolaires d'une part, la qualité de l'enseignement d'autre part et enfin, les aspirations des élèves (notamment en termes d'orientation).

Au niveau des résultats scolaires, les effets du « school mix » sont systématiques mais en moyenne relativement faibles. Effets systématiques car tous les élèves, et notamment les plus faibles, gagnent à fréquenter un établissement où le public est plutôt favorisé, et au contraire, la concentration d'élèves faibles ou de milieu social défavorisé tend à affaiblir la performance générale de l'établissement. Mais effets limités car selon les recherches, « entre 8% et 15% de la variance des scores des élèves s'explique par les différences entre école, sachant que les 'effets établissements' sont plus ténus en France que dans les pays voisins »²³.

Au niveau de la qualité de l'enseignement, on observe un nivellement des attentes des enseignants en fonction de la capacité supposée des élèves. Dans les établissements défavorisés, cela se traduit à la fois par une adaptation à la baisse des programmes scolaires, mais aussi par une indulgence plus importante, laquelle va notamment se traduire dans la notation. « Dans les établissements les plus ségrégués, où les élèves sont en moyenne les plus faibles, s'opère un double processus : celui d'une part d'une moindre progression des élèves pendant leur scolarité due au fait qu'une dynamique d'apprentissage est plus difficile à mettre en œuvre dans les classes (...) De fait, l'enseignement y est moins intensif, le rythme moins soutenu, les objectifs plus modestes (...) D'autre part, en modifiant leurs exigences académiques, les enseignants modifient aussi leurs critères d'évaluation et de notation. Dans une classe où la plupart des élèves ont un niveau scolaire faible, s'instaure un processus à la fois cognitif et professionnel de la part des enseignants qui se doivent d'adapter leurs critères de notation à leur classe. D'où le 'décrochage 'entre les notes du contrôle continu et du contrôle ponctuel du brevet »²⁴.

Enfin, le « school mix » affecte les aspirations des élèves. « La composition sociale de la classe détermine en particulier ce que les psychologues sociaux appellent le groupe de référence, par rapport auquel les autres élèves vont sans cesse se situer. Ce groupe influerait sur l'image de soi et les motivations à réussir, les représentations de l'avenir ou les projets (qu'est-il normal de viser qu'est-ce qui au contraire n'est pas pour nous?) »²⁵. Ainsi, ce groupe de référence aurait des impacts certains sur l'adhésion aux normes scolaires (est-il bien de réussir en classe?), sur les aspirations, et donc l'orientation, des élèves: plus on est scolarisé dans un établissement ségrégué, plus on restreint ses possibles, et réciproquement, on est plus ambitieux dans un établissement « chic ».

Si les impacts du « school mix » pris indépendamment restent relativement limités (on sait que l'origine sociale est le premier déterminant de la réussite scolaire), ils sont cumulatifs et surtout, ils

²³ DURU-BELLAT Marie, « La ségrégation sociale à l'école : faits et effets », VEI n°139, décembre 2004, p.73-78.

²⁴ FELOUZIS Georges, LIOT Françoise, PERROTON Joëlle, op.cit. p.63-64.

²⁵ DURU-BELLAT Marie, « La ségrégation sociale à l'école : faits et effets », art. cité.

se renforcent avec le temps. Dominique Goux et Eric Maurin ont en effet montré²⁶ que les « différences de destin se creusent en dépit de la similitude des ressources privées des familles, au fur et à mesure que les interactions avec des voisinages différents produisent leur effet. Selon qu'elle vit entourée ou non de familles dont les parents sont sans diplôme, une même famille voit le risque d'échec scolaire de ses enfants varier dans des proportions de 50% (...) Au fur et à mesure que le temps passe, la corrélation entre les performances des enfants s'accroît et atteint des niveaux que la similitude des ressources privées ne suffit pas à expliquer »²⁷.

2.2 Trois options différentes pour agir contre la ségrégation scolaire

Donc, l'espace scolaire est, malgré la sectorisation, très ségrégé, et il l'est bien davantage que l'espace urbain. Dans ce contexte, les familles les moins bien dotées sont celles qui subissent le plus les contraintes de la carte scolaire, alors que les plus favorisées savent s'en libérer. Pour autant, l'intérêt de la mixité a été montré par la recherche. Quelles solutions peuvent être proposées pour recréer de la mixité scolaire dans les établissements ?

Traditionnellement, on distingue trois options différentes²⁸.

La première, celle qui a été privilégiée par le gouvernement actuel, est la suppression de la carte scolaire. Elle renvoie à un principe de liberté de choix des individus. Cette solution, d'inspiration libérale, présente l'avantage de permettre à toutes les familles, quelle que soit leur position sociale, d'accéder aux meilleurs établissements. Donc, de permettre aux enfants de milieu populaire de fréquenter les établissements prestigieux. Les limites de cette première option ne sont toutefois pas négligeables. D'une part, on peut penser que, « comme sur n'importe quel marché, les acteurs ayant le plus de ressources et d'informations s'en tireront nettement mieux que les autres et que, une fois encore, les plus démunis auront moins de choix, moins d'opportunités et moins encore de chances de réussir dans l'école »29. Les résultats d'une étude, certes ancienne 30, réalisée suite à l'expérimentation de l'assouplissement de la carte scolaire menée dans 5 zones géographiques (départements et agglomérations) en 1984 confirment cette affirmation. En effet, seulement 8% à 20% des parents, essentiellement des classes supérieures et moyennes, ont bénéficié de cette possibilité. Plus récemment, citons l'exemple de Tours, ville qui n'a pas mis en place de carte scolaire et où 91% des enfants des quartiers les plus populaires sont scolarisés dans les écoles de leur quartier, alors que la proportion est moindre dans les quartiers plus favorisés. Par ailleurs, ce système ne ferait qu'accroître la demande sur les établissements déjà demandés (et qui ne sont pas extensibles), alors que les plus fuis continueraient à se vider. Sauf si cette politique est combinée à un puissant système de redistribution en direction de ces derniers, à l'image du système hollandais où les ressources allouées à chaque école dépendent directement de la pauvreté des enfants qui la fréquentent. Ainsi, un enfant pauvre bénéficie de ressources 1,5 fois à 2 fois plus importantes qu'un enfant plus aisé.

La seconde option pour favoriser la mixité dans l'Ecole est de renforcer la sectorisation. Ce principe à visée égalitariste, repose sur un système très autoritaire, qui interdirait toute dérogation. Il suppose toutefois au préalable d'une part de redéfinir les périmètres scolaires en fonction du profil social des secteurs (quitte à s'affranchir des limites communales) et d'y soumettre les établissements privés. D'autre part, afin de garantir l'accès de tous à une offre identique, imposer aux établissements la même offre scolaire, et créer les mêmes conditions favorables aux apprentissages. Cette option est, on le voit, difficile à mettre en œuvre car elle suppose une

²⁸ Nous tenons à signaler que ces propositions ne sont pas déclinées de façon très concrète dans les textes que nous avons mobilisés. En effet, les auteurs en restent très souvent à des orientations plutôt générales.

²⁶ Dans une étude non encore publiée, « Neighborhood Effects on Performance at School », contribution au symposium du CEPR sur les Politiques Publiques, Paris. 2003,

²⁷ MAURIN Eric, op.cit, p.50.

²⁹ DUBET F, DURU-BELLAT M, « Carte scolaire : la fin d'un tabou », Le Monde, 08/09/06.

³⁰ BALLION Robert, THERY Irène, « L'assouplissement de la sectorisation à l'entrée en sixième, analyse de l'expérience ». Rapport de recherche pour le ministre de l'Education nationale, 1985.

volonté politique forte qui semble encore peu partagée aujourd'hui : « les élus locaux ont peu de propension à jouer un jeu qui les conduirait à accueillir des élèves défavorisés dans leur commune »³¹. On pourrait ajouter aussi que les établissements privés ont peu d'intérêt à jouer le jeu de la sectorisation.

La troisième option met en œuvre le principe d'équité. C'est celle que retiennent G Félouzis, F. Liot et J.Perroton dans leur ouvrage, *L'apartheid scolaire*. Elle repose à la fois sur le remaniement de la carte scolaire afin qu'elle garantisse une plus grande mixité sociale et ethnique des secteurs, sur la mise en œuvre d'une véritable politique locale d'éducation sous l'impulsion de l'Etat, « seul capable de coordonner les différents acteurs et intérêts locaux par la définition d'objectifs communs »³². Enfin, cette option repose sur une politique volontariste en direction à la fois des établissements ségrégués (équipes enseignantes stables et expérimentées, création d'options attractives...) et des familles défavorisées (aide individualisée, travail en groupes restreints...). Enfin, nous pourrions rajouter avec François Dubet, que « puisque toute une partie de la population a la possibilité de circuler et de choisir, il faudrait à la fois contrôler ces choix et les ouvrir aux catégories sociales qui en sont privées »³³. Cette troisième option, qui combine plusieurs dimensions des deux précédentes, semble peut-être la plus réalisable dans la mesure où elle est pragmatique : elle infléchit les tendances à l'entre-soi sans s'y opposer brutalement, elle garantit aux plus défavorisés une offre scolaire de qualité sans rentrer dans un jeu de concurrence qui se ferait à leur détriment.

³¹ DUBET François, « L'école dans la ville et réciproquement », Urbanisme n°340, janvier-février 2005, p.55-56.

³² FELOUZIS Georges, LIOT Françoise, PERROTON Joëlle, op.cit. p.229.

³³ DUBET François, « L'école dans la ville et réciproquement », art. cité.



Bibliographie

En plus des ouvrages cités dans le corps du texte, voici d'autres références qui peuvent apporter des compléments d'analyse dans ce débat.

- >> BROCCOLICHI S., BEN-AYED C. ET TRANCART D, « Les inégalités sociospatiales d'éducation », 2003, rapport intermédiaire pour la DEP.
- DURU-BELLAT M., « Les inégalités sociales à l'école. Génèses et mythes », PUF, 2002.
- > HEBRARD J., « La mixité sociale à l'école et au collège », Rapport à Monsieur le Ministre de l'Education nationale, mars 2002.
- MARESCA B., « Le consumérisme scolaire et la ségrégation sociale dans les espaces résidentiels, Cahier de recherche du CREDOC, n°184, mars 2003.
- ➤ OBERTI M., « L'école dans la ville. Ségrégation, mixité, carte scolaire », Paris, Presses de Sciences Politiques, 2007.
- > RHEIN C., « Note sur la ségrégation scolaire », in rapport du Conseil Economique et Social, La Ségrégation urbaine, Paris, La documentation française, 2004.



POUR APPROFONDIR...

Des articles

- ➤ DONZELOT Jacques, Interview publié dans la Revue Ville Ecole Intégration, La Ville et l'école. Les nouvelles formes de ségrégation, n° 139, décembre 2004, p.61.
- > DUBET François, Histoire de carte, Article paru dans Sud-Ouest le 16 octobre 2006.
- > Congrès de l'ANDEV 2006 (Association Nationale des Directeurs de l'Education des Villes de France), L'Ecole et l'éducation au cœur des politiques urbaines et sociales. Synthèse.